

CAPES

Lettres modernes
Lettres classiques

AGRÉGATION

Lettres modernes
Lettres classiques
Grammaire

3^e édition
actualisée
et augmentée

Frédéric Calas et Nathalie Rossi-Gensane
Préface de Jean-Louis Tritter

Questions de grammaire

pour les concours



Préface

Les questions de grammaire proposées pour les concours présentent à des candidats qui ont déjà un certain nombre de connaissances dans leur bagage universitaire une façon de repenser et de réorganiser, selon des principes modernes, des notions fondamentales qui ne datent pas d'hier. Le propre de la grammaire est d'avoir su, au cours des âges, se remettre en question et renouveler, plus qu'une masse de règles contraignantes, qui restent toujours d'actualité, de nouvelles approches de pensée et de raisonnement qui entrent plus qu'autrefois dans le cœur des principes structurants qui régissent notre langue.

Mais, pour autant, faut-il rejeter tout ce qu'un riche passé de synthèses et d'analyses de détail a su nous apporter ? Ce n'est pas parce que l'on pense différemment que l'on pense mieux. Chaque âge a eu ses grammairiens modèles qui ont, à tour de rôle, plus ou moins influé sur le cours de la langue française. Ce sont ces hommes de réflexion qui nous ont permis d'en arriver aux modèles d'analyse les plus récents.

Il nous a paru donc indispensable, avant que d'en arriver aux chapitres qui vont suivre, de rappeler un peu le passé et d'esquisser les grandes tendances dont les principes ont, à chaque fois, permis un bond en avant.

1. LE MOYEN ÂGE

Parce que ses modes de pensée et de connaissance nous sont encore peu familiers et qu'à l'époque la plupart des ouvrages linguistiques ont été écrits en latin, il ne faudrait pas croire que le Moyen Âge n'a pas connu le monde grammatical. Comme la langue française en était à ses balbutiements et qu'elle ne se présentait aux observateurs de l'époque que sous la forme d'un tissu bigarré de dialectes qui semblaient parfois n'avoir aucun rapport entre eux, il est compréhensible que la notion de grammaire française n'ait pas paru aussi impérieuse qu'aujourd'hui. Les préoccupations majeures des « grammairiens » se sont portées sur le latin qui, tout naturellement, servit de langue littéraire et officielle pendant longtemps. Il n'est nullement question ici de détailler l'influence

de cette langue de plus en plus morte dès le VIII^e siècle. Mais elle demeure indéniable. Il semble que ce qu'on nommera plusieurs siècles plus tard la « querelle du latin » ait été déjà contenue en germe. Mais pendant la plus grande partie du Moyen Âge, le latin règne en maître et seules les grammaires latines nous apprennent de quoi est formée la pensée grammaticale occidentale.

C'est à Charlemagne que l'on doit le retour aux études anciennes après une longue période d'oubli. Cette attitude devait certainement être conforme à sa politique. On redécouvre le latin, parce qu'on veut retrouver la pureté originelle des textes fondateurs du christianisme. C'est donc à partir du règne de cet empereur, qui, par ailleurs, avait l'intention de composer une grammaire de son dialecte germanique natal, que l'on « réinvente » les *Institutiones grammaticae* de Priscien et l'*Ars* de Donat. Dès le XI^e siècle, on publierá des *Glosulae in Priscianum* qui font entrer la réflexion grammaticale dans le monde philosophique ou théologique. On doit donc replacer les études médiévales de grammaire dans le grand courant aristotélicien qui va régner en maître dans l'université pendant des siècles.

C'est ici le moment de parler de ce philosophe grec qui allait trouver une immense popularité posthume en Europe occidentale médiévale. On sait que ses traités ont touché à de nombreuses reprises à des questions linguistiques aussi fondamentales que ce que l'on nomme depuis le phonème, le sème du mot, le signifiant et le signifié. La langue se décompose en trois types de fonctionnement : le *logos apothantikos* (ce qui est affirmé ou déclaré), le *logos pragmatikos* (le langage qui sert à l'instrumentalité) et le *logos poietikos* (qui est l'expression même de la création littéraire). Au cours du Moyen Âge, c'est par Boèce que la réflexion aristotélicienne a pénétré dans l'université. En fait, on peut dater du XII^e siècle essentiellement le renouveau de cette philosophie. Il y eut donc une adaptation des thèses aristotéliciennes aux traditions néo-platoniciennes chrétiennes. La grammaire, sous l'influence des épigones de Quintilien – qui opérait en quelque sorte une somme des connaissances antiques – devenait de plus en plus un moyen d'interprétation des textes. Elle se trouvait donc mêlée à la philologie et à la stylistique, même si ces deux mots n'avaient aucune forme d'existence ou de sens à l'époque. Malgré les réticences de Jean de Salisbury, la grammaire va se transformer en une science à part entière. Finies les remarques paralittéraires, on se tourne de plus en plus vers un aspect scientifique des études universitaires. La logique va devenir une règle générale.

De cette grande production grammaticale, en grande partie négligée ou oubliée aujourd’hui, émergent des noms célèbres en leur temps : P. Abélard qui joua un grand rôle dans le développement de la logique, R. de Paris et R. Blund dont les traités touchaient au problème du régime et de la transitivité. Par ailleurs, au cours du xir^e siècle, on commença à se servir du mot latin *officium* pour désigner les fonctions.

Au siècle suivant, outre des grammaires versifiées qui allaient connaître un grand succès, naît le courant des modistes initié par les *Notulae* de Jordanus ou par les traités de Kilwardby, eux-mêmes relayés par Boèce de Dacie, Jean de Dacie, le Pseudo-Albert-le-Grand, Michel de Marbais et Raoul le Breton.

Ces modistes tentaient d’arracher la grammaire aux abus de la logique qui dès le xii^e siècle avaient ravagé, et qui ravageront longtemps, la pensée linguistique française. Ils tirent leur nom des diverses *Summae modorum significandi* que Priscien appelait *proprietates significationum*. Il semble qu’ils formèrent un groupe assez prolifique de douze ou treize grammairiens. Ce sont des universalistes avant la lettre. Pour eux, les règles grammaticales ne sont pas des accidents localisés, mais sont indépendantes des langues elles-mêmes. Leurs conceptions philosophiques, qui divisaient le monde de la réalité en permanence et changement, trouvaient une application grammaticale immédiate dans le nom et son entourage d’une part, et le verbe et ses formes participes de l’autre. Pour dire plus simplement les choses, ces deux catégories étaient interprétées comme la matière et la forme. C’est donc sur le mode de signifier des choses que porte la réflexion de ces philosophes. Pour les grammairiens qui adhérèrent à ce courant, les bases de toute leur pensée sont définies par *vox*, *signum*, *dictio* et *pars orationis*. Selon Bertil Malmberg : « Rien ne peut être signifié par la voix qui n’a pas d’abord été conçu par l’intellect ».

La grammaire médiévale ainsi envisagée entre de plain-pied dans le monde de la philosophie, inaugurant par là même l’immense courant des grammaires philosophiques qui resurgiront à intervalles réguliers dans la pensée française.

Le rôle majeur qu’ont joué les grammaires latines médiévales ne doit pas occulter l’existence d’un courant de grammaires plus spécifiquement françaises. Certes, un certain nombre de traités font référence au latin et au français à la fois, mais il existe un petit nombre d’ouvrages qui touchent aux problèmes de l’orthographe, des conjugaisons et qui proposent au voyageur des modèles de conversations. Cette mode nous

vient des pays étrangers comme l'Angleterre et ne prétend qu'à rendre des services pratiques.

On le voit, il n'existe pas de vide dans la pensée grammaticale au cours du Moyen Âge. Il serait plutôt question de trop-plein. Un certain nombre d'options comme le recours à une réflexion philosophique préfigurent des attitudes qui, par la suite, passeront pour novatrices. La seule difficulté soulevée par cette somme de traités grammaticaux est qu'ils ne peuvent pas vraiment analyser la langue française dont la pluralité et l'instabilité constantes font douter de son existence même. Certes, à la fin de la période que l'on nomme le Moyen Français se dessine une plus grande unité de la langue littéraire et officielle qui se parle à Paris et autour de la Cour. Mais le vrai travail de renouvellement de la langue se fera au XVI^e siècle.

2. LE XVI^E SIÈCLE

On a pu dater de ce siècle-là la naissance de la réflexion linguistique française. Même si cette affirmation demande à être nuancée, il n'en demeure pas moins vrai qu'une masse de documents impressionnante provient de ces penseurs qui ont eu sur la langue des vues souvent très originales, quelquefois même prémonitoires.

Il est courant de dire que les premières grammaires françaises (comme les premiers dictionnaires d'ailleurs) sont nées en Angleterre. Certaines causes ont pu jouer un rôle : à plusieurs reprises, la couronne anglaise s'est trouvée unie de très près à la française, la noblesse pendant une assez longue période a conservé le goût des modes continentales et le langage juridique des cours anglaises s'est fortement ressenti des usages linguistiques de notre pays. Sans doute, les grammairiens anglais du XVI^e siècle ont été mus moins par esprit profrançais que par le souci de rendre service aux étudiants et commerçants anglais qui se rendaient en France. Il ne faut jamais négliger l'aspect « commercial » de ces grammaires.

John Palsgrave (1480-1554) fit paraître en 1532 *L'Esclaircissement de la langue françoise*. Dans cette grammaire, qui fut abondamment critiquée par la postérité, on trouve les neuf parties du discours, mais les chapitres qui leur sont consacrés sont de longueur inégale, d'où un certain nombre de hors-d'œuvre. On retiendra du livre tout ce qui est consacré au verbe.

La question des parties du discours touche essentiellement au plan général des grammaires. Selon la définition du *Dictionnaire de linguistique* (Larousse, 1973), « on appelle *parties du discours*, ou *espèces de mots*, les classes de mots (ou catégories lexicales) définies sur la base de critères syntaxiques (définition formelle) et sur celle des critères sémantiques (définition notionnelle) ». La situation a souvent évolué dans ce domaine. Et le nombre des parties a changé lui aussi. Il n'est pas indifférent de savoir si certaines catégories sont omises, ou si les noms sont traités à parts égales avec les prépositions ou avec les adverbes. Les grammairiens ont pris petit à petit l'habitude d'organiser leurs livres autour de l'ordre canonique français. C'est ce qui explique que l'on rencontre dans nombre de grammaires le plan suivant : *l'article*, *le nom*, *le pronom*, *le verbe*, *les déterminants sans l'article*, *les adverbes*, *les prépositions*, *les conjonctions* et *les interjections*. Cette répartition des questions se révèle porteuse d'erreurs majeures. Ainsi, mettre l'article en tête de livre, et le séparer de ce fait des autres déterminants du substantif, ne correspond pas à un ordre purement grammatical. On comprendra pourquoi nous avons signalé le nombre des parties du discours à chaque ouvrage majeur. Changer le nombre des parties du discours ou bouleverser leur ordre souligne un choix du grammairien et une façon de concevoir la langue.

La qualité du travail de Palsgrave ne doit surtout pas laisser croire que les Français étaient incapables de produire à leur tour une grammaire. Il n'en est rien. On retiendra de la même époque les noms suivants :

Jacques Dubois (*Sylvius Ambianus*) (1478-1555). Médecin, habitué à faire ses cours en latin, il se décida à écrire en latin une grammaire française (1531), sans doute parce qu'il ne supportait plus de voir la langue du XVI^e siècle, qui, rappelons-le, est considérée généralement comme un « français fluent », montrer des signes de désordre. Donner des règles logiques au français sera d'ailleurs la manie de presque tous les grammairiens qui se succéderont jusqu'au XX^e siècle. L'ouvrage de Dubois ne prétend nullement faire œuvre d'originalité dans le plan puisqu'il présente dans une première partie une sorte de phonétique et dans la seconde la grammaire proprement dite avec huit parties du discours (nom, pronom, verbe, adverbe, participe, conjonction, préposition et interjection). Même si, par certains aspects (confrontation de formes dialectales françaises), on peut le considérer comme l'une des premières grammaires comparatives, reste que Dubois incline dans la plupart des cas à reproduire en français les modèles légués par le latin.

Louis Meigret est sans doute le plus original et le plus connu des grammairiens du XVI^e siècle. Après avoir fait paraître en 1542 un *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise* qui propose des réformes orthographiques originales, il publie en 1550 un *Tretté de grammere françoèze* dans la nouvelle orthographe. Une première partie concerne, comme il se doit, l'étude des lettres, et une seconde la grammaire : article, nom, dénominatifs, verbe, etc. Meigret a fait entrer la grammaire dans la voie d'une réflexion toute nouvelle. La postérité a retenu de lui la double valeur du verbe *être* selon qu'il est auxiliaire ou qu'il traduit l'essence des objets. Autre proposition nouvelle : créer un mode *optatif* qui regrouperait le conditionnel et une partie du subjonctif. Enfin, et ce n'est pas le moins nouveau, Meigret étudie dans la conclusion de l'ouvrage les valeurs musicales du français, question qui sera à la mode à plusieurs reprises.

Dernier des grands noms de sa famille, Henri II Estienne (1531-1598) attire notre attention par son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec* (1565). On a longtemps considéré qu'il pensait que le français n'avait fait que dériver du grec, ce qui déforme sa pensée véritable. En fait, il estime que certaines des structures du français *ressemblent* à celles du grec (par exemple, la présence de l'article, qui n'existe pas en latin) et que, par le passé, pour pallier les faiblesses de notre langue, on a pris l'habitude de chercher dans le grec des modèles à imiter.

La question de l'origine des langues s'est posée en France dès le Moyen Âge. La réponse la plus communément admise était alors que cette origine relevait d'une interprétation mystique des langues. On en restait à la version biblique d'une langue originelle, celle de Dieu même, l'hébreu. Les autres langues n'étaient que des dérivés subalternes de cette langue divine : d'abord le grec, puis le latin, et enfin, loin derrière, les langues modernes (pour l'essentiel, les langues romanes). Au XVII^e siècle, on retrouvera un écho de cette « querelle » dans les ouvrages de Ménage.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le XVI^e siècle a su apporter à cette question des réponses variées : une origine celtique (Ramus) ou une origine flamande, qui sont les plus excentriques. Nous verrons plus loin que les philosophes généralistes du XVIII^e siècle traiteront l'origine des langues par la logique et par le raisonnement. Il faudra en arriver aux découvertes du comparatisme pour que seuls les faits scientifiques aient droit de cité et que les reconstructions de l'esprit soient mises de côté.

Pierre de la Ramée (dit Ramus) (1515-1572) fait partie de ces humanistes qui furent séduits par le protestantisme. Il mena une grande carrière universitaire au Collège de France qui venait d'être créé. Son œuvre la plus connue est sa *Gramere* publiée en 1560 dans une orthographe rénovée originale. Ramus, partisan de l'origine celtique des langues, est l'un des premiers à avoir fait état de la notion d'« usage vray » que nous avons depuis réduite à « bon usage ». Il faut signaler que cette *Gramere* fait suite à une *Dialectique* qu'il avait publiée en 1556. De ces deux ouvrages, on peut conclure que, désormais, la logique sera à la base de toute réflexion linguistique. Étudiant de préférence ce qu'il appelle « les francismes », ou particularités de la langue française, il en vient à penser qu'il ne faut y voir que des « élégances », alors qu'à la même époque, approximativement, Meigret se désolait de n'y trouver que des incohérences par rapport aux structures profondes de la langue. En cela, Ramus se montre novateur et réformateur.

Que penser de cette notion de bon usage qui apparaît au cours de ce siècle complexe ? Il est normal que ceux qui se sont penchés sur cette langue en pleine évolution qu'est le français du XVI^e siècle aient cherché à la fixer par des règles. Le plus délicat était de se trouver des *modèles*. Et c'est sur ce point précis que la plupart des grammaires jusqu'à nos jours (voir le *Bon Usage* de M. Grevisse) ont eu des divergences. Le XVI^e siècle, « inventeur » de la notion, allait montrer de nombreuses hésitations. Même Ramus a évolué. Parti de l'idée que seuls le grand monde parisien, les « bons auteurs » et les savants étaient capables de nous proposer des modèles parfaits, il en vient, dans une révision de sa *Gramere*, à vanter les usages du peuple parisien. Exemple type des difficultés que soulève la notion de bon usage. On verra que chaque siècle aura son idée sur la question, mais que, jusqu'aujourd'hui, on tournera toujours autour de la Cour, de la haute société, des grands écrivains, des érudits et des bien-disants et, à notre époque, des journaux et, dans une moindre mesure, des médias.

Les grammairiens ne sont pas les seuls à avoir eu une réflexion sur la langue française. De grands noms de la littérature se sont penchés sur des problèmes fondamentaux : Clément Marot nous légue la règle dite italienne de l'accord du participe passé et Joachim du Bellay, représentant tout le groupe de la Pléiade, une réflexion sur la manière de diversifier et de renforcer la langue, dans la *Deffence, et illustration de la langue françoysie* (1549).

Il est curieux de constater que, dans ce siècle original, deux tendances presque contradictoires se sont fait jour : d'une part, la recherche de lois plus ou moins répressives et de l'autre, une envie très nette de s'évader et de faire progresser la langue. On verra que cette incohérence interne s'aplanira au cours du siècle suivant.

3. LA PÉRIODE CLASSIQUE : LE XVII^E SIÈCLE

Il faut savoir qu'entre 1590 et 1635, la langue française, sous l'influence de plusieurs causes, a subi la plus grande évolution qu'elle ait jamais connue. Il suffit, pour comprendre cela, de comparer un texte de la fin du XVI^e siècle à un texte « classique ». Le premier doit presque être traduit, le second nous paraît – à quelques détails près – contemporain. Cette évolution n'a pu se faire que parce que la France venait de traverser une longue période troublée, et que la langue se révélait être une image de la réalité politique : fluctuante, insaisissable, désordonnée. Il s'éleva alors des voix nombreuses qui voulaient mettre fin à cette dispersion et à ce manque de finalité. Réorganiser le royaume devait s'accompagner d'une réorganisation de la langue française. Une telle évolution n'a pu se faire que sous l'influence de poètes comme Malherbe et ses « élèves » ou sous celle d'amateurs éclairés comme les fondateurs de l'Académie française. Ces écrivains ont senti que le siècle qui s'ouvrait allait devenir en quelque sorte un sommet, un modèle difficile à égaler. Finies les fantaisies capricantes du siècle écoulé, les modèles d'ordre qui avaient été pressentis par Meigret et surtout par Ramus devaient être fouillés et poussés jusqu'au bout de leur logique. On « inventa » donc une langue nouvelle, purifiée, raisonnée, qui allait se révéler exceptionnellement féconde.

1. Les partisans du « bon usage »

Ils forment le clan le plus solide et le plus influent du classicisme. Nous avons vu que la notion de « bon usage » trouvait ses premiers « inventeurs » au siècle précédent. Vers 1650, elle va éclater et être portée à son point le plus culminant avec Vaugelas et ses épigones.

Cl. Vaugelas (1585-1660) se fit connaître très tôt pour ses talents en matière de linguistique. C'est à lui que Richelieu confia pour un temps

la rédaction du dictionnaire de l'Académie française, qui n'avancait pas. Mais c'est surtout par ses *Remarques sur la langue françoise*, parues en 1647, qu'il se fit connaître du grand public. Notons d'abord la date des *Remarques* : elles interviennent après la longue période de troubles politiques qui ont permis indirectement l'installation du système de Louis XIV. Elles devancent par leur esprit le classicisme qui marquera les Français pendant cent cinquante ans. Modèle de tous les hommes de lettres du Grand Siècle, elles sont publiées avant son éclosion.

Le livre est apparemment inorganisé. Vaugelas semble y avoir réuni des fiches ou des notes qu'il ne prit pas le soin de mettre en ordre. À l'occasion d'une expression ou d'un tour à la mode, il instaure une discussion qui aboutit à une proposition définitive. Vaugelas n'est sans doute pas un vrai grammairien. C'est plutôt un amateur éclairé qui réfléchit sur la langue française et pense qu'elle est en passe de devenir un modèle de clarté et de logique. Descartes n'était pas loin. La Préface des *Remarques* se réfère constamment à la notion de « bon usage ». Pour leur auteur, la référence idéale est « la Cour » et même « la plus saine partie de la Cour », toutes notions floues qui donnent à cette fausse grammaire des modèles élitistes qui rejettent le langage du palais, les formules démodées et la langue populaire.

Nous ne pouvons passer sous silence le rôle que Descartes (1596-1650) joua indirectement dans la réflexion linguistique. Ce philosophe majeur de notre pensée estimait qu'il ne devait rien à toute la philosophie antérieure et qu'il avait appris à raisonner par ses seules facultés de logique et grâce à sa fréquentation des sciences. Il se créa une *méthode* qui devait lui permettre de traiter de toutes les questions possibles. On peut réduire cette méthode aux quatre points suivants : la règle de l'*évidence*, celle de la *division de difficultés*, celle de l'*ordre* qui doit toujours nous mener du *simple au complexe* et celle de l'*épuisement complet des problèmes*. Pour ce faire, le philosophe doit pratiquer en tout moment le *doute* qui lui permettra d'atteindre la vérité.

Il est évident que Descartes s'est surtout fait connaître par ses œuvres métaphysiques. Mais, de la méthode employée, ses contemporains ont conclu que désormais la logique rigoureuse et la prééminence de la raison pouvaient seules permettre une avancée de la pensée. Descartes les confirmait en quelque sorte dans un optimisme qui a marqué tous les réformateurs de la langue française.

Ainsi, on peut lire dans *Les Principes de la philosophie*¹ : « C'est pourquoi, si nous désirons vaquer sérieusement à l'étude de la philosophie et à la recherche de toutes les vérités que nous sommes capables de connaître, nous nous délivrerons en premier lieu de nos préjugés, et ferons état de rejeter toutes les opinions que nous avons autrefois reçues en notre créance, jusques à ce que nous les ayons derechef examinées ; nous ferons ensuite une revue sur les notions qui sont en nous, et ne recevrons pour vraies que celles qui se présentent clairement et distinctement à notre entendement ».

Désormais, toute réflexion sur la langue française ne saura se passer des modes de raisonnement cartésiens. Les grammairiens de Port-Royal jettent sur les questions grammaticales un regard philosophique qui dénote un changement fondamental d'attitude.

Vaugelas a pris part à toutes les querelles grammaticales de son temps. Et son influence n'est pas minime du tout. C'est ainsi que le parti du bon usage apportera des modifications momentanées de la règle de Marot sur l'accord du participe passé et que, pour longtemps, il fixera l'emploi de *tout* adverbe. De fait, ces grammairiens examineront dans les moindres détails quantité de problèmes posés par la langue française. Cela donne à leurs remarques un caractère parcellaire qui a pu faire croire qu'ils étaient incapables d'atteindre à une réflexion générale. Il n'empêche que ces *Remarques* influencèrent fortement les écrivains de la deuxième moitié du siècle. Molière y fait allusion à plusieurs reprises.

Vaugelas fut suivi par une série de grammairiens amateurs qui, tous, adoptèrent la même voie. On peut signaler rapidement L. Chifflet et le P. Bouhours qui ne choisirent pas exactement les mêmes modèles que Vaugelas (L. Chifflet préfère les « savants » et le P. Bouhours, les gens du monde), mais qui pensaient que seuls des modèles tirés de la société moderne pouvaient être pris en compte. La langue française demeurait pour l'essentiel la langue littéraire et seuls ceux qui savaient la pratiquer en société étaient dignes de la réformer.

1. *Les Principes de la philosophie*, t. 3, « Œuvres philosophiques », Paris, Garnier, 1973, p. 75.

2. La Grammaire générale

Elle fit moins de bruit au XVII^e siècle que les partisans du bon usage, mais son retentissement se fit lointain, car elle connut un immense succès au cours du siècle des philosophes.

Claude Lancelot et Antoine Arnaud firent paraître en 1660 une *Grammaire générale et raisonnée* qui devait avoir une postérité remarquable. Ce sont deux jansénistes qui avaient fait leurs preuves dans l'enseignement du latin, du grec et de la philosophie. D'ailleurs, on retiendra que leur grammaire fait suite à une *Logique*. Dans cette succession, on verra plutôt une filiation qui souligne le passage quasi obligatoire de la philosophie à la réflexion linguistique. Cette *Grammaire générale* est-elle une vraie grammaire ? Ceux qui espèrent y trouver des règles à appliquer en sont pour leurs frais. Ils découvriront surtout une réflexion sur les structures fondamentales du français.

Les deux auteurs partent du postulat que la raison doit diriger la pensée et que, comme elle est la chose du monde la mieux partagée, tout raisonnement appliqué à la langue française est applicable à toutes les langues du monde. Cette conviction fera ricochet au siècle suivant, ainsi qu'en témoigne l'un des commentateurs de cette grammaire, l'abbé Fromant : « Comme il n'y a qu'une grammaire dans le monde pour toutes les langues, parce qu'il n'y a qu'une Logique pour tous les hommes, il ne faut pas être surpris de trouver dans une Langue, quelque singulière qu'elle soit, les mêmes principes et les mêmes règles que dans les autres Langues ».

À partir de là, cette grammaire d'un ton si original pose le théorème suivant : le langage est fondé sur trois opérations : *concevoir, juger, raisonner*. Cela explique en particulier des phrases qui sont fondées sur la distinction moderne entre *thème* et *prédicat*. On retiendra de cette grammaire des analyses qui sont restées célèbres : la distinction entre les relatives *explicatives* et les relatives *déterminatives*, la séparation des substantifs en deux classes, celle des mots qui signifient les objets des pensées (en gros, les noms communs, les adjectifs, les pronoms, les participes, les prépositions et les adverbes) et celle de ceux qui signifient la forme de nos pensées (les verbes, les conjonctions et les interjections). À cela, il faut ajouter quelques principes fondamentaux : pas de sujet sans verbe, pas de verbe sans sujet, pas d'adjectif sans un substantif-support, pas de « génitif » sans le mot complété.

L'une des questions soulevées par la *Grammaire de Port-Royal* est certainement celle des classements des mots. Alors que, depuis l'Antiquité, on ne faisait pas de différence fondamentale entre le nom commun et le verbe, pour la première fois, les deux catégories susdites sont séparées du point de vue définitoire.

Sur la question de l'accord du participe passé, les auteurs de la *Grammaire générale* semblent hésiter quelque peu à propos de modifications que les partisans du bon usage apportaient à la règle de Marot.

On voit donc que le XVII^e siècle contenait en germe les deux grandes tendances des grammaires ultérieures. D'une part, des listes de lois nécessaires et reconnues par la bonne société, de l'autre, une réflexion sur les fonctionnements souterrains de la langue.

4. LE XVIII^E SIÈCLE

La fortune de la pensée de Vaugelas se trouve moins brillante au cours du siècle des Lumières. Par un effet dont la logique est apparue plus tard, c'est la *Grammaire générale* de Port-Royal qui l'emporte sur toutes les autres formes de pensée grammaticale. Ce siècle, qui fut celui des grammairiens autant que celui des philosophes, s'est retrouvé dans la pensée *généraliste* qui était née en 1660.

Ce sont d'abord des « philosophes » qui procurèrent au public de nouvelles éditions de cette célèbre grammaire : Ch. Duclos (1704-1772) et l'abbé Fromant augmentèrent l'ouvrage fondateur d'introductions et de commentaires qui allairent tous dans le sens d'un renforcement des thèses avancées par Lancelot et Arnaud.

Parallèlement à ces publications, quelques grammairiens de premier plan ont exposé leurs propres vues dans le cadre des théories généralistes.

C. du Marsais (1676-1756) est plus connu comme spécialiste des *Tropes*, ouvrage qui continue à être publié et analysé aujourd'hui. Parallèlement à ses travaux sur la rhétorique, celui que D'Alembert paraît des qualificatifs louangeurs de « grammairien profond et philosophe » s'occupa activement des articles linguistiques de l'*Encyclopédie* (jusqu'à la lettre G, date de sa mort). Dans ces articles transparaissent les théories originales de du Marsais. Pour lui, la langue ne peut se transmettre que par trois fonctions :

une construction *naturelle* ou *énonciative* ou *géométrique* (où l'on se contente du signifié des mots), une construction *figurée* (qui parvient à dépasser la construction naturelle au moyen de figures de construction) et une construction *usuelle* (qui représente bien le langage utilisé en littérature ou dans les salons). Ces trois moyens d'expression permettent l'analyse quasi scientifique, la forme poétique et les écarts de style.

La gloire posthume de Condillac (1715-1780) est à la hauteur de la renommée dont il jouit de son vivant. C'était un abbé philosophe, demeuré catholique, ami de Rousseau et penseur original. Comme d'autres écrivains célèbres du XVIII^e siècle, il fut marqué par la pensée sensualiste de Locke. Les ouvrages qu'il fit paraître jusqu'en 1754 furent des traités de philosophie : *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), *Traité des systèmes* (1749) et *Traité des sensations* (1754).

Dans son *Discours préliminaire au Cours*, Condillac fait remarquer : « Au reste, l'art de parler, l'art d'écrire, l'art de raisonner et l'art de penser ne sont qu'un seul et même art ». Ce faisant, il reprend les théories sensualistes de Locke. Le philosophe anglais avait, en faisant paraître en 1690 l'*Essai sur l'entendement humain*, pris une position opposée à celle de Descartes, en rejetant l'innéisme et en cherchant la source de nos connaissances dans l'expérience. Cette philosophie, qui prit le nom de sensualisme, devait marquer la plupart des philosophes français du XVIII^e siècle.

Elle permettait entre autres de donner une nouvelle direction à la question souvent posée de l'origine des langues. Rejetant tout ce qui n'était pas du domaine de la raison, Condillac, comme nombre de ses amis, exprima fort bien la position nouvelle. Comme les connaissances ne s'acquièrent que par l'expérience, il y a un moment où l'homme est antérieur à toute connaissance, c'est dans son enfance. Les premiers cris du nourrisson deviennent dès lors la langue originelle, qui n'est plus religieuse. Le son -a- en particulier devient le premier phonème puisqu'il suffit d'ouvrir la bouche pour l'émettre. Petit à petit, la société imprime un langage complètement artificiel et perturbateur qui fait perdre cet instant primitif. Il est évident que pareil discours ne pouvait que plaire à un Rousseau, pour qui la société des hommes est cause de corruption.

Devenu le précepteur du petit-fils de Louis XV, il rédigea pour son élève un *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme* dont nous ne retiendrons que le volume consacré à la *Grammaire*.

Étudiant dans une première partie l'origine des langues, qu'en adepte des théories sensualistes il expliquait par l'influence de nos sensations sur

l'acquisition des normes, il profitait de l'occasion pour lancer une idée qui n'était pas extrêmement neuve, mais à laquelle il allait donner un retentissement qui se fera lointain, celle d'*arbitraire du signe*.

Comme grammairien, Condillac est partisan d'un traité extrêmement synthétique. À force de vouloir simplifier ou unifier, on en vient à exprimer des idées fausses ou partiellement inexactes. Il classe sous la rubrique des *adjectifs* les articles, les pronoms personnels et les pronoms relatifs. Pour les formes verbales, même simplification abusive : tous les temps se ramènent à des sortes de formes progressives à l'anglaise : *j'aime* est *je suis aimant*, etc.

On peut voir que, par bien des côtés, Condillac entre dans la catégorie des grammairiens généralistes issus lointainement de Port-Royal, mais que, par d'autres, il demeure quelquefois partisan du bon usage, à la condition toutefois que celui-ci soit soumis au raisonnement logique.

5. LE XIX^E SIÈCLE

Du point de vue de l'histoire des grammaires françaises, la première moitié du XIX^e siècle est encore tributaire des théories généralistes d'avant la Révolution. Cependant, on peut déceler quelques orientations nouvelles qui annoncent des changements. Lentement, les préférences du siècle vont passer de la grammaire au comparatisme, et ce, sans à-coups notables.

1. Les partisans attardés de la grammaire générale

Leur nombre et leur relative importance ne doivent nullement nous étonner. Ils avaient été formés dans des « collèges » qui avaient adopté sans hésiter les conceptions des philosophes de la grammaire.

On peut signaler des noms qui ont marqué leur époque : U. Domergue, parce qu'il avait joué un rôle certain de grammairien en chef des Conventionnels, puis des membres du Corps Légitif. Il rêvait d'améliorer la langue française en s'attaquant à la question des néologismes. L'abbé Sicard, de son côté, proposa sous la Révolution une nomenclature des formes grammaticales qui, pour farfelue qu'elle pût paraître, dénotait un goût certain pour la nouveauté.

Un autre, plus important encore, A. Destutt de Tracy (1754-1836), qui était du parti des « Idéologues », s'affichait comme héritier de la grammaire de Port-Royal, tout en montrant dans ses *Élemens d'idéologie* (deuxième partie parue en 1803) que, malgré tout, la raison ne gouvernait pas tout et que la société imprimait son caractère indélébile à toute tentative de création d'une langue idéale.

A. Silvestre de Sacy (1758-1838), qui était surtout connu comme orientaliste (auteur d'une *Grammaire arabe* et d'un *Exposé de la religion de Druzes*), publia en 1799 des *Principes de Grammaire générale, mis à la portée des enfans*, qui offrent au lecteur moderne un historique des idées généralistes remarquable.

On voit donc que la grammaire générale se survit au début du siècle. Elle a culminé sous la Révolution mais, désormais, elle sera trop marquée par les philosophes et va être de plus en plus concurrencée par des formes de grammaires plus usuelles. De plus en plus, le siècle nouveau s'attache aux faits. Bientôt, il ne sera plus question que de faits scientifiques. Toutes les constructions intellectuelles vont être de plus en plus écartées. Tout ce qui pourra sentir de près ou de loin le fagot philosophique sera balayé pour un temps.

2. Les normatifs

Avec le XIX^e siècle, le monde social change. La Révolution, quoi qu'on fasse, est passée par là. La grande, la moyenne et la petite bourgeoisie ont pris pour un long temps le pouvoir. Faute d'avoir toujours eu une éducation soignée, les hommes du pouvoir économique demandent une sorte de reconnaissance culturelle qu'ils n'ont pas encore. On se rue, dès lors, sur des dictionnaires remplis de mots barbares qui n'ont rien de français, mais qui remplissent des pages et donnent l'illusion de la culture. On demande aux grammaires des lois et des usages définitifs, et seuls les ouvrages de type normatif sont capables de rassurer ces lecteurs avides de certitudes.

Il est bon de rappeler que les lois modernes sur l'enseignement datent de 1833 (loi Guizot) et qu'une des conséquences majeures de la généralisation de l'enseignement primaire fut la parution d'une quantité inouïe de grammaires normatives. Il n'est pas d'instituteur un peu dégourdi qui n'ait cru bon d'améliorer ses maigres revenus par la publication d'une grammaire remplie de règles sûres et d'exemples adéquats.

Cette culture de masse, qui pour la première fois était instaurée en France, devait révolutionner les habitudes élitistes des siècles précédents.

C'est, bien entendu, sous la III^e République, avec le ministère Jules Ferry, que se réalisera l'essentiel des réformes. Instruits dans des Écoles Normales, les instituteurs enseignèrent naturellement une grammaire normative aux règles strictes définissant un français uniforme. Cet enseignement eut pour effet d'alphabétiser tous les enfants et de niveler les dialectes locaux au profit du français officiel parisien.

C'est ce qui explique le succès de la grammaire de Lhomond, vieux manuel du siècle précédent, mais constamment republié, celui de N. Wailly dont les *Principes généraux et particuliers de la langue française* furent recommandés aux collèges et universités du temps, et qui, par certains côtés, entrent dans la catégorie des « grammairies des grammairies ».

C'est à ce dernier genre d'ouvrage que se consacre Ch. Girault-Duvivier (1765-1832). Sa *Grammaire des grammairies* (1812) fut offerte aux lauréats des collèges et fut recommandée par le Grand-Maître de l'université, Fontanes. L'idée de départ de Girault-Duvivier est de recueillir le meilleur des grammairiens antérieurs. Sa pensée se résume à ceci : « J'ai dû me contenter de rapporter, ou par extrait, ou textuellement, celui [l'avis] des grands maîtres, et j'ai pris, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui consacrent leurs opinions. »

Cette grande tendance grammaticale est parfaitement en accord avec la philosophie éclectique que V. Cousin faisait triompher à la Sorbonne et qui prétendait se former une pensée en choisissant, parmi toutes les philosophies antérieures, les opinions qui lui convenaient le plus. On a pu dire que l'*éclectisme* était « fait des habits d'Arlequin ». Il est évident que cette philosophie nouvelle, qui connaissait un grand succès à la Sorbonne à l'époque, entraîne, appliquée à la grammaire française, les remarques suivantes :

1. On ne peut pas, à l'époque moderne, utiliser sans dommages des règles de grammaire datant du XVII^e siècle, fussent-elles de Vaugelas, de Ménage ou de Th. Corneille.
2. Une grammaire se doit de proposer un minimum de cohérence, ce qui ne peut se faire lorsqu'on pille toutes les autres grammaires sans jugement.
3. Choisir pour des exemples les plus grands écrivains des siècles passés, c'est mettre sur le même plan des langues françaises très différentes et s'aventurer dans un marais grammatical.

Les ouvrages qui se placent sous la rubrique des grammairies des grammairies, quelque tant qu'en soit le principe, sont donc peu satisfaisants pour l'esprit.

Vers le milieu du siècle, la *Grammaire nationale* (1834) des frères Bescherelle reprendra toutes les préoccupations antérieures en officialisant en quelque sorte une grammaire normative qui sera rarement remise en question avant le milieu du xx^e siècle. Elle fut tant republiée, malgré ses approximations et ses erreurs, que l'on peut parler de phénomène de masse.

3. Le comparatisme

Il faut bien reconnaître que, dans la deuxième moitié du siècle, les préoccupations des savants se tournèrent surtout vers la *philologie* naissante et vers le comparatisme linguistique, et que les centres d'intérêt des spécialistes furent désormais la connaissance des sources de la langue française, et non pas l'établissement de codes grammaticaux qu'on imaginait intransformables à l'avenir.

Cette nouvelle science, qui était née au xviii^e siècle à partir des recherches des érudits allemands, suédois ou hongrois sur la comparaison des langues anciennes, avait fait naître une nouvelle branche des études linguistiques : l'indo-européen. On « inventa » cette langue reconstituée alors même qu'il était impossible de savoir si elle avait jamais été parlée un jour et à quelle époque. L'indo-européen provenait des rapprochements que les savants faisaient entre la majorité des langues européennes et le sanskrit. Et, pour ce faire, on utilisait la *comparaison* de certaines familles de mots entre elles (pour l'essentiel, les termes indiquant les rapports familiaux et les nombres de 1 à 100). Il n'est pas question ici de résumer l'immense œuvre accomplie au cours de cent cinquante ans environ. L'idée originale fut sans doute d'appliquer à l'étude des langues romanes, et en particulier à l'ancien français, des méthodes qui avaient si bien réussi pour le classement des langues anciennes. La fin du xix^e siècle voit donc s'épanouir la *philologie* (science des textes) médiévale. Les futurs grands spécialistes français s'en vont suivre les cours des professeurs allemands les plus connus : Fr. Bopp (1791-1867), qui fut le fondateur de la grammaire comparée, ou A. Schleicher, qui inventa les arbres généalogiques des langues (*Stammbaumtheorie*). C'est de ces savants majeurs que devait naître le classement des langues dans le monde, classement quelquefois rectifié, jamais profondément modifié depuis.

Parallèlement à cette série de découvertes, se développait une réflexion sur les mécanismes généraux des langues. Ce fut en Allemagne que la

linguistique prit racine. W. von Humboldt (1767-1835), aidé en cela par son frère, grand voyageur, géographe et ethnologue avant la lettre, développa une analyse originale dans plusieurs traités écrits en allemand où il fondait une science qui était appelée à une grande destinée, l'ethnolinguistique. De surcroît, il entrait de plain-pied dans les vues du renouveau du nationalisme allemand en émettant l'idée qu'une langue, par son énergie interne, cristallisait l'âme des peuples.

Toujours en Allemagne, J. Grimm (on connaît bien les frères Grimm qui collectionnèrent les contes et légendes d'Allemagne) inventait des lois spécifiques de la phonétique germanique (dans sa *Deutsche Grammatik* publiée pour la première fois en 1819), tandis que F. Diez fixait le caractère historique des études linguistiques. Désormais, on renforçait les études *diachroniques*.

En France, les professeurs les plus connus furent dans cette lignée M. Bréal (1832-1915), qui développa l'idée que les études médiévales devaient s'orienter vers deux domaines complémentaires, l'un horizontal (la synchronie des dialectes), l'autre vertical (la diachronie); il faut aussi retenir le nom de G. Paris (1839-1903), qui domina la traduction, la littérature et la linguistique médiévales de manière incontestable. Grâce à ces savants, on mit sur pied l'immense entreprise des Atlas linguistiques de la France. Ils furent aidés en cela par un Suisse, Gilliéron, qui fonda la *dialectologie* française et qui permit à cette science encore dans les limbes de prendre racine.

Toute mode a ses fanatiques. Il en fut du comparatisme comme du reste. Autour des années 1876, l'école de Leipzig, où l'on retrouvait des savants comme Curtius ou Ascoli (ce dernier étant l'inventeur de la règle du substrat linguistique), développa un courant de pensée qu'on nomme généralement celui des *néogrammairiens*. Pour ces savants, les lois phonétiques ne sont pas susceptibles d'entorses et doivent être considérées comme des canons quasi religieux. À ces positions radicales, il y eut très vite une opposition formée par H. Schuchardt (1842-1927) suivi de ses principaux élèves – entre autres L. Spitzer (1887-1960). Ils eurent beau jeu de montrer que, plus on radicalise les lois de la phonétique, plus on s'éloigne de la réalité, qui n'obéit pas forcément aux règles.

L'école néogrammairienne, ou Junggrammatiker, se forma chez des savants germaniques qui estimaient que l'on avait atteint un sommet scientifique et que, désormais, les lois phonétiques établissaient des constantes qu'on ne pouvait plus remettre en question. Le point de vue de la diachronie l'avait emporté sur toutes les autres considérations. Il est évident que cette position radicale correspondait au scientisme positiviste qui avait envahi la pensée occidentale à la fin du xix^e siècle. De tous côtés, on assistait à une confiance illimitée dans la puissance et dans l'avenir de la science. Le comparatisme rejoignait donc le courant général qui s'était développé en France et en Allemagne essentiellement.

La grammaire comparée et la philologie devaient régner presque sans partage sur les études de langue française jusque dans le milieu du xx^e siècle. On a trop tendance à croire que la linguistique générale, qui de nos jours a envahi les études françaises, s'est créée en rupture avec le comparatisme qui aurait abusé de son pouvoir. L'histoire des idées montre qu'il n'en est rien. Les mêmes savants, élevés dans le culte du comparatisme, furent ceux qui poussèrent le plus à l'évolution de la science vers la linguistique. On verra un des fondateurs de cette nouvelle science, Saussure, partir des recherches sur des formes anciennes du russe, pour aboutir à la définition de principes généraux communs à toutes les langues.

6. LE XX^E SIÈCLE

Le comparatisme resta triomphant jusqu'au milieu du siècle. Mais quelques petits séismes annonçaient la révolution structuraliste et le recul de plus en plus net de la philologie en faveur de la linguistique.

Aux études dix-neuviémistes, par exemple, fait écho la *Grammaire historique de la langue française* de K. Nyrop, dont l'introduction nommée « Histoire générale de la langue française » est toujours d'un grand intérêt. À la même époque, les linguisticiens avaient déjà effectué de nombreux bouleversements dans les méthodes d'analyse.

Pour tenter de voir plus clair dans ces divers mouvements, nous devons sérier les options grammaticales majeures.

1. La Grammaire de l'Académie

Nul n'ignore qu'à sa fondation en 1635, l'Académie, dans un bel élan d'optimisme, avait décidé de procéder à la rédaction d'un dictionnaire (ce qui fut fait plusieurs fois), d'une rhétorique et d'une grammaire. Après maintes tribulations, celle-ci fut toujours ajournée jusqu'en 1932, date à laquelle Abel Hermant, sous l'impulsion de Joseph Bédier et de Paul Valéry, entreprit d'en rédiger une. Malgré son succès, elle ne peut en aucune façon faire date. Déjà, à sa parution, s'élevèrent les pires récriminations de la part du très grand spécialiste Ferdinand Brunot, suivi en cela par les promoteurs mêmes de l'entreprise. Cette grammaire très courte – mais est-ce une marque de faiblesse ? – péchait à la fois par simplification et par excès de « logique », selon les termes mêmes de Brunot. C'était le fruit du travail d'amateurs éclairés, alors que, depuis cinquante ans au moins, la grammaire était aux mains de spécialistes. Tournons-nous vers de vrais grammairiens.

2. Les tenants du bon usage

L. Clédat fait partie de ces savants qui, nés dans le sein du comparatisme, reviennent à la notion inusable de bon usage avant d'être tentés par les théories modernes. Le plus célèbre des partisans de la vieille doctrine est à coup sûr M. Grevisse dont le « répertoire grammatical » (c'est ainsi que le nommait A. Gougenheim), *Le Bon Usage* (1936), a servi et sert encore à des milliers de professeurs ou d'étudiants. M. Grevisse réutilise un plan qui avait fait ses preuves dans les siècles passés, celui de l'ordre des mots canonique de la phrase affirmative de type objectif : les lettres, l'article, le nom, l'adjectif, etc. La qualité primordiale de cet ouvrage en beaucoup de points remarquable est de présenter des règles de grammaire *discutées et replacées dans leur histoire*. Se référant à la notion de bon usage qui, pour lui, est celui des grands écrivains et des grammairiens, il propose au lecteur des listes concurrentes d'exemples qui affirment, puis infirment, les règles proposées. Plus tard, *Le Bon Usage* sera modernisé par A. Goosse : de nouveaux exemples moins désuets, appel à des notions récentes et réforme du détail du plan de l'ouvrage.

3. Les grammairiens originaux

C'est par là que le nouveau siècle allait se montrer fécond. Certes, le succès inouï du Grevisse (onze éditions jusqu'à nos jours) occulte un peu les travaux originaux de grammairiens qui se présentent surtout comme des hommes de réflexion, mais il est incontestable que la grammaire française a subi et est en train de subir la révolution interne la plus grande qu'elle ait jamais connue.

J. Damourette et É. Pichon, qui n'avaient pas de prédestination à devenir grammairiens, commencèrent leur *Essai* dès 1911. L'ensemble de leur réflexion grammaticale fut publié de 1930 à 1950. Dès l'origine, des voix se sont élevées, et non des moindres (Spitzer, Meillet), pour dénoncer la terminologie extraordinaire des auteurs. Aujourd'hui encore, on ne s'aventure pas dans leur *Essai* au hasard. Mais, tel qu'il est, il a marqué les grammairiens modernes pour qui les termes « assiette du nom », « tiroirs du verbe » sont connus et employés largement. Cette « grammaire », originale s'il en fut, doit se prendre comme un tout, dans lequel il faut se donner la peine de pénétrer en s'habituant peu à peu à la terminologie. C'est l'œuvre d'esprits originaux qui ont instillé dans leur réflexion grammaticale l'essentiel de leur pensée et de leur vie. Il est à remarquer que, contrairement à d'autres novateurs du xx^e siècle, Damourette et Pichon n'ont pratiquement pas fait école.

Ces deux « grammairiens » qui n'avaient pas de formation spécifique au départ font fi des autorités reconnues. Ils ne reconnaissent pas le principe saussurien de l'*arbitraire du signe* et passent par-dessus la dichotomie habituelle *diachronie* vs *synchronie*. Par ailleurs, ils n'hésitent pas à bouleverser les traditionnelles parties du discours en réduisant l'ensemble des mots à trois classes : le *nom*, le *verbe* et le *strument*. L'ensemble se croise avec quatre catégories : le *factif*, le *substantif*, l'*adjectif* et l'*affonctif*.

On a pu critiquer Damourette et Pichon pour leur idéologie nationaliste. C'est fausser le problème. L'essentiel est ailleurs : trente-quatre mille exemples remarquables, une célèbre analyse des accompagnateurs du nom, une certaine modestie dans les découvertes.

En revanche, le cas de G. Guillaume (1883-1960) est tout différent. Pas plus que les précédents, sa formation (employé de banque) ne le destinait à se lancer dans des études grammaticales. C'est en enseignant le français

à des russophones qu'il découvrit sa vraie voie. Élève de Meillet, qui fit sa carrière universitaire, il publia en 1919 le *Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, puis en 1929 *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Il aura l'occasion de reprendre ses analyses jusqu'en 1945, mais il restera toujours dans le domaine des articles et des temps verbaux. Guillaume reconnaît pour Maître Saussure dont il adopte les thèses bien connues sur le langage. L'analyse grammaticale de l'article que l'on propose actuellement doit beaucoup aux thèses guillaumiennes. Les adeptes de sa pensée et de son système d'approche des problèmes grammaticaux sont encore très nombreux dans l'université française actuelle.

On considère généralement que le fondateur du renouvellement est F. de Saussure (1857-1913) qui, pour avoir énoncé quelques principes de base de la linguistique, ne s'en trouve pas moins en complet accord avec le comparatisme de la fin du xix^e siècle. En effet, ses premiers travaux sont conformes à ce qu'on pouvait attendre d'un brillant étudiant : *Essai sur les a en indo-européen* (1877) et *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* (1879). Dès l'année suivante, il ira se fixer en France où il collaborera activement à la Société de Linguistique de Paris. Ce qui l'avait contraint à quitter l'université de Leipzig, c'est sa querelle avec le mouvement des néogrammairiens dont nous avons parlé plus haut. Mais Saussure était genevois et lorsqu'une chaire d'histoire et de comparaison des langues indo-européennes fut créée dans cette ville, il s'installa définitivement en Suisse. Pendant quinze ans, il enseigna la phonétique comparée des langues anciennes, jusqu'à ce qu'un groupe d'élèves lui demande de faire des cours de linguistique générale. C'est ce *Cours de linguistique générale* (1916), recueilli par ses « élèves », qui forme l'essentiel de la pensée saussurienne et c'est lui que le grand public connaît. Chacun sait que Saussure a réinventé la notion connue mais sans doute définie d'une manière peu scientifique *d'arbitraire du signe*. Apparue sous la plume de Condillac (et même sous celle de Fénelon), cette proposition était passée quasi inaperçue ; c'est donc à Saussure que revient le mérite de lui avoir donné tout son lustre. À partir de ce *Cours*, il sera désormais impossible d'analyser le *signe linguistique* autrement que comme un trinôme insécable formé par le *signifiant*, qui est la chair même du signe, par le *signifié*, qui en est le contenu sémantique, et par leur *référent*, qui est l'objet du monde qui leur sert d'appui. Pour Saussure, chaque langue est un système rigoureux qui exige des analyses aussi rigoureuses. C'est à partir du *Cours* que les linguisticiens prendront l'habitude de ne plus mettre la diachronie en avant, mais de procéder à des études synchroniques pour chaque état de la langue.

Cela n'empêche pas Guillaume de reformuler la définition de Saussure : langage = langue + parole en : langage = langue + discours. Sous ce dernier mot, il comprend toutes les formes d'expression, comme le langage oral, les productions artistiques ou les manifestations corporelles. Selon lui, l'acte de langage consiste à évoluer de la langue au discours. S'instaure dès lors une *psychomécanique* ou *psychosystématique* qui analyse le travail souterrain de la pensée inconsciente à chaque étape de la langue. On a retenu tout particulièrement l'analyse de l'article qui passe de l'universel au particulier ou celle du verbe qui construit une hiérarchie spécifique : à la base les modes nominaux, puis le subjonctif et à la fin l'indicatif.

La langue est donc de nature *continue* alors que le langage est de nature essentiellement *discontinue*. Ces considérations, qui ne sauraient en aucun cas résumer une pensée aussi complexe, montrent que Guillaume est conduit par sa propre logique à réintégrer la diachronie dans la synchronie et à partir de l'induction pour se rabattre sur la déduction.

7. OUVERTURES NOUVELLES

C'est essentiellement à ce qu'on nomme communément, en faisant l'amalgame de plusieurs théories différentes, le structuralisme que l'on doit les ouvertures nouvelles de la grammaire française. Saussure avait ouvert la voie à ce mode d'analyse langagière qui, en France, allait connaître trois tendances importantes. La première grammaire structurale française revient à L. Tesnière qui ne vit pas sa publication en 1959. On lui doit une redéfinition des objets linguistiques connus et l'invention d'une nouvelle terminologie : la *valence* verbale dépendant des *actants* et des *circonstants*, la *connexion* de la *translation*. Dans un domaine proche, mais original, G. Guillaume se plaça lui aussi dans le mouvement structuraliste. Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit à propos de lui plus haut. Moins proche de la langue française est A. Martinet qui, en bon héritier de Saussure, privilégie la phonologie sans négliger pour autant des approches vers une syntaxe *fonctionnelle*.

On voit qu'il en est à peu près fini avec les grammairiens exclusivement normatifs. La linguistique a su donner une impulsion nouvelle. Il faut dire qu'en dehors de la sphère française, quelques écoles de pensée ont eu des retentissements majeurs dans le xx^e siècle : le Cercle de Prague réunit à partir de 1926 des savants comme R. Jakobson ou É. Benveniste. On doit au premier la notion si féconde en stylistique *d'embrayeurs* et au

second la différence désormais obligatoire en stylistique narrative entre *discours* et *récit*.

R. Jakobson (1896-1982) a joué un grand rôle dans le développement de la *phonologie*. Il a été un pur produit des écoles de linguistique russes avant de fonder le Cercle de Prague et, comme un certain nombre d'autres savants de la même époque, il a contribué à l'évolution des idées linguistiques de la fin du xix^e siècle vers une linguistique structurale.

É. Benveniste (1902-1976) s'est fait connaître comme indo-européaniste avant d'exposer une théorie personnelle touchant par certains côtés aux questions stylistiques. Dans l'opposition qu'il souligne entre *récit* et *discours*, celui-ci représente un degré zéro, l'énoncé se faisant en quelque sorte tout seul, et celui-là faisant intervenir deux actants majeurs : le *locuteur* et l'*auditeur*. L'ensemble du raisonnement repose sur une analyse structurale des pronoms personnels (les nominaux s'opposant radicalement aux représentants).

Le Cercle de Copenhague, dès 1939, grâce à Hjelmslev, promouvait une pensée plutôt radicale où le *formalisme* l'emportait dans la mesure où il fallait définir par la réflexion les structures de la langue avant de constater leur existence dans la réalité.

L. Hjemlslev fait partie de la longue cohorte des comparatistes qui ont évolué vers le structuralisme. Dans les *Prolégomènes à une théorie du langage* (1943), il élabore sa théorie qu'il nomme *glossématique*. En principe, toute théorie, selon lui, doit être indépendante de toute expérience. Il résume cela fort bien de la manière suivante : « Les données de l'expérience ne peuvent jamais confirmer ni infirmer la validité de la théorie même, mais seulement son *applicabilité* ». La théorie doit permettre d'ouvrir des voies à une compréhension des faits de langage.

Lorsqu'on passe aux composantes mêmes de la théorie, on voit que Hjemlslev pose deux principes : la séquence des comportements qu'il nomme *processus* et une structure « sous-jacente » qu'il nomme *système*. Derrière tout processus se tient un système qui est immuable. Les mots de *processus* et de *système* ne doivent pas nous cacher leur signification pratique : ils représentent en réalité le *texte* et le *langage*. La prétention finale de la glossématique est de trouver des constantes à travers toutes les langues et de montrer qu'à travers tous ses avatars une langue conserve son identité profonde.

Pendant la première moitié du xx^e siècle se poursuivait aux États-Unis une réflexion sur la linguistique qui allait se révéler des plus fructueuses.

Le professeur L. Bloomfield (1887-1949), à la suite d'Edward Sapir (1884-1939), ouvre la voie au *distributionnalisme* qui prétend soumettre la langue à une analyse neutre. Le sens des énoncés importe désormais assez peu et la langue doit être traitée comme un pur objet. Les partisans de cette méthode ne verront pas d'un mauvais œil l'exploitation des données linguistiques par des machines. L'informatique n'est pas loin. Chaque objet linguistique se trouve replacé dans une hiérarchie qui donne son nom à cette nouvelle linguistique.

C'est B.L. Whorf, l'un des élèves de Sapir, qui radicalisera les positions du système distributionnaliste. L'univers est un chaos qui ne prend son sens et son ordre que par l'existence du langage. L'homme subit sans même s'en rendre compte l'influence de ce langage qu'il apprend tout jeune. Sous le mot langage, il faut comprendre naturellement toutes sortes de formes : lexique, phonétique, grammaire, etc. On imagine toutes les conclusions que les scientifiques tireront de cette théorie. Les résultats qui ont été publiés dans *Biological Foundations of Language* (1967), par Lenneberg, n'apportent pas de réponse décisive.

Il est clair que les positions adoptées par Bloomfield ne pouvaient que susciter des antagonismes sévères. L'attaque la plus vive viendra de Chomsky qui n'admettra pas le refus de la créativité du sujet parlant ainsi que les méthodes « objectives » d'approche des faits langagiers.

De là au *transformationnalisme*, il n'y avait presque qu'un pas. Les plus connus des adeptes de ce modèle linguistique sont, en France, M. Gross et L. Picabia qui s'appuient sur les travaux du professeur L. Harris. Une grammaire transformationnelle démontre l'*équivalence* qui peut être établie entre une phrase ou un segment de phrase de départ qui n'est pas forcément simple et une phrase d'arrivée qui, au cours du changement, a procédé à une sorte d'effacement de l'équivalence. Explorant tous les aspects de la grammaire du français, les transformationnalistes se sont surtout intéressés à la syntaxe du verbe ou à celle de l'adjectif.

Parallèlement à ces courants nés de la réflexion des linguistes américains, se développaient plusieurs analyses qui allaient donner lieu à une abondante production grammaticale.

Au cours des travaux du Massachusetts Institute of Technology dans les années 1960, N. Chomsky, partant de l'idée que les transformationnalistes s'étaient intéressés exclusivement à des phrases écrites et donc définitives,

propose d'examiner la *créativité* de la langue en tant que productrice de séquences nouvelles et inconnues. On a donné à ces grammaires le nom de *génératives*. Elles s'intéressent surtout à la syntaxe et à sa dynamique interne. À l'extrême fin, ces linguistes, retombant dans le même défaut que les généralistes du XVIII^e siècle, imaginent une *grammaire universelle*. Nous sommes entrés dans le domaine fallacieux de ce qu'on a appelé un *formalisme pur*.

Noam Chomsky est sans doute le plus représentatif des linguistes de cette école. Depuis 1947, on peut dire que la réflexion dans ce domaine ne peut ignorer les grammaires génératives. La période d'expansion la plus grande de ce type de grammaire se déroula entre 1960 et 1965 au Massassuchets Institute of Technology. En réaction contre les linguistes qui voulaient étudier tous les langages à partir d'une réflexion théorique, Chomsky s'intéresse à la possibilité de créer des phrases non prévues par des lois rigides. Une grammaire devient dès lors un outil qui permet de *générer* toutes les phrases correctes d'une langue. Elle se compose d'une partie *yntaxique*, d'une partie *sémantique* et d'une partie *phonologique*. Ce qui a le plus suscité de travaux chez les générativistes est la syntaxe qui présente deux aspects : d'une part, la *base* qui définit les structures de fond et, d'autre part, les *transformations* qui permettent de dépasser les structures de fond pour devenir des phrases effectivement réalisées.

D'autres travaux orientent les études grammaticales vers des horizons nouveaux. Citons rapidement le *courant sémantique* ou *sémique* représenté par B. Pottier (toujours dans les années 1960). Cette forme de linguistique introduit les notions nouvelles de *sémème*, de *sémantème*, de *sème générique* et de *sème occasionnel* (qui définissent les *classèmes* et les *virtuèmes*).

Le *courant logique* représenté par R. Martin et par J.-B. Grize entend prendre des distances avec les modèles mathématiques des linguistes précédents et réintroduire dans la grammaire plus de souplesse et moins de formalisme.

Dans le *courant pragmatique*, on rencontre des disciplines aussi variées que la philosophie, l'ethnolinguistique ou les sciences cognitives. Ce courant essaie de mettre en valeur les traces de l'acte d'énonciation dans chaque énoncé. On peut à l'extrême rigueur considérer que, par le biais de ce courant, la stylistique entre dans le domaine de la grammaire ou que la grammaire fait appel de plus en plus aux données stylistiques.

On peut tenter de tirer une conclusion générale de courants linguistiques si divers, quelque difficile que cela paraisse. La deuxième moitié du xx^e siècle a été extrêmement fructueuse dans le domaine de la réflexion linguistique. Mais il faut aussi reconnaître que l'essentiel des nouvelles donnes de la grammaire s'est découvert dans les années 1950-1970 qui furent les plus riches en idées neuves. Depuis cinquante ans environ, il n'est plus possible de parler de la langue française sans faire référence à une réflexion authentiquement philosophique. Et même mathématique. On a vu qu'un certain nombre de courants du structuralisme s'étaient positionnés pour ou contre l'influence des modèles mathématiques. Ceux-ci ont semblé plus valorisants pour des disciplines que l'on considère toujours comme peu scientifiques. Réduire les faits langagiers à des équations et des théorèmes rassurait les chercheurs. Sans doute a-t-on exagéré dans ce domaine, et aujourd'hui, sous l'influence des professeurs américains, on assiste à un reflux vers une réflexion de type presque exclusivement philosophique. Certes, les grammaires traditionnelles ont encore de beaux jours devant elles, mais, désormais, elles doivent tenir compte des découvertes modernes et des bouleversements que la linguistique a apportés.

Section 0.

Préliminaires méthodologiques et théoriques

Chapitre 1.

Préliminaires méthodologiques

1. PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage se subdivise en cinq sections. Les quatre premières se rattachent à quatre grands domaines de la grammaire : les classes, les fonctions, le verbe et la phrase. Chaque titre de ces quatre sections débute par « autour de », dans la mesure où les questions abordées ne se situent pas au même niveau dans le domaine. Ainsi, dans le domaine de la phrase, sont notamment traitées l'interrogation – une modalité énonciative – et les subordonnées – un type de structure syntaxique. La cinquième section, succincte, abrite cinq études de détail fondées sur de courts extraits.

Dans les quatre premières sections, chacun des dix-neuf chapitres traite une question susceptible d'être proposée aux concours, en intégrant la nouvelle définition des épreuves du CAPES de Lettres modernes et du CAPES de Lettres classiques selon la réforme d'avril 2025.

Chaque chapitre peut être abordé indépendamment des autres. Il presuppose seulement une lecture attentive des chapitres méthodologique et théorique.

Chaque chapitre comporte :

- **Un texte littéraire de 1500 à nos jours**, conformément aux programmes des CAPES de Lettres modernes et de Lettres classiques et des Agrégations de Lettres modernes, de Lettres classiques et de Grammaire. Parmi les extraits choisis, deux ont déjà été donnés à l'écrit de l'Agrégation de Lettres modernes (*Les Regrets*, du Bellay, p. 91, et *Les Pensées*, Pascal, p. 155). On notera que certains passages excèdent la longueur réglementaire (par exemple, *Alcools*, Apollinaire, p. 185, *Élégies*, La Fontaine, p. 245, ou encore *Le Fils naturel*, Diderot, p. 289). Nous avons fait ce choix afin que le candidat dispose d'un grand éventail d'occurrences.

- **Une question.** En plus de la question traitée, sont proposés des sujets proches sans qu'ils soient pour autant équivalents. Sont discutées les diverses formulations, pour lesquelles sont indiquées des orientations de traitement.
- **Un relevé des occurrences** (ou corpus) **exhaustif et classé**, « indépendant » ou intégré à l'étude.
 - Nous avons le plus souvent opté pour un relevé « indépendant » que, pour la clarté de l'exposé, nous avons placé immédiatement après le texte.
 - On trouvera trois exemples de corpus intégré (📘 **Attribut**, 📕 **Subjonctif**, 📕 **Négation**) et un exemple de corpus traité de trois manières différentes (📘 **Aspect**).
 - Lorsque les questions se fondent sur des relevés très volumineux, nous avons préféré recenser indépendamment les occurrences puis reproduire dans le corps de l'étude les occurrences concernées (📘 **Compléments circonstanciels**, 📕 **Subordonnées**).
- **Une introduction**, dont le rôle est de définir le sujet, notamment en le délimitant. Lorsque cela était nécessaire, nous avons rappelé, d'une part les concepts utiles au traitement de la question (par exemple *arguments vs circonstants*), d'autre part les divers cadres théoriques dans lesquels la réponse pouvait s'inscrire (par exemple la théorie psychomécanique de Gustave Guillaume).
- **Le traitement de la question**, suivant un plan rigoureux qui ventile les occurrences du relevé et les examine selon les cas d'un point de vue morphologique, syntaxique, sémantique, énonciatif, textuel.
- **Un examen isolé des cas délicats.**
- **Une conclusion**, qui propose une ouverture sur l'étude stylistique ou des considérations sémantiques, pragmatiques, sociolinguistiques, le cas échéant.

Deux symboles sont utilisés dans le corps du texte :

- ☞ Le « doigt pointé » introduit des conseils méthodologiques qui indiquent divers traitements possibles de la question et qui, bien évidemment, n'ont pas lieu d'apparaître aux concours.
- 📘 Le « livre ouvert » invite le candidat à se reporter à un autre chapitre ou à une section, où il trouvera des compléments d'informations sur le point concerné.

La dernière section traite de **questions de détail**, qui sont proposées à l'écrit de l'Agrégation de Lettres modernes et de l'Agrégation de Grammaire sous l'intitulé : « Faites toutes les remarques nécessaires sur... ».

L'ouvrage se termine :

- Par une annexe comprenant la **liste des questions de grammaire** susceptibles d'être posées à l'écrit ou à l'oral des concours, ainsi que la liste des sujets donnés lors des sessions précédentes. Ce recensement permettra au candidat de se familiariser avec les intitulés et lui offrira la possibilité de s'exercer.
- Par **une bibliographie** présentant les ouvrages généraux de grammaire, ainsi que, pour des points spécifiques, les études citées.

2. CONSEILS GÉNÉRAUX

2.1. Les épreuves des concours

2.1.1. Les épreuves écrites

CAPES de Lettres modernes

L'épreuve de *Français moderne sur un texte postérieur à 1500* a été réformée en 2025. Notée sur 20, elle consiste en une analyse grammaticale et stylistique d'un corpus de deux textes littéraires du XVI^e siècle à nos jours.

Le programme est celui des collèges et lycées. Il n'y a pas d'œuvre précise sélectionnée pendant l'année de préparation. Le coefficient de l'épreuve est 2,5, égal à celui de l'épreuve écrite de dissertation. La partie « grammaire » porte sur des points d'orthographe, de lexicologie, de morphologie, de syntaxe et de sémantique. Le présent ouvrage traite de la question de syntaxe.

- ☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.
Il est conseillé au candidat de ne pas consacrer plus d'une heure trente au traitement de la question de grammaire.

Agrégation de Lettres modernes

L'épreuve de *Français moderne sur un texte postérieur à 1500* dure trois heures. Elle comporte trois grandes questions : une de lexicologie (4 points), une de grammaire (8 points), une de commentaire stylistique (8 points). Le programme comprend en général cinq auteurs du XVI^e siècle à nos jours. Il peut y avoir plusieurs œuvres d'un même auteur, c'est notamment le cas pour les pièces de théâtre. Le programme de l'épreuve de grammaire, à l'écrit, est cependant plus restreint que le programme de la composition française. Les délimitations de ce programme paraissent au *Journal officiel*. Le coefficient de l'épreuve est 4. La partie grammaire comporte généralement deux questions : une question large, notée 5 ou 6 points, et une question de détail portant sur un point très précis, notée 3 ou 2 points.

- ☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.
Il est conseillé au candidat de ne pas consacrer plus d'une heure au traitement des questions de grammaire.

Agrégation de Grammaire

L'épreuve comporte deux compositions de grammaire et de linguistique. La première composition, dont le coefficient est 8, dure quatre heures trente et comprend pour l'option A un texte d'ancien français et un texte de français moderne. Cette partie de l'épreuve aborde trois grandes questions : une de lexicologie (6 points), une de grammaire (6 points), une de commentaire stylistique (8 points). La deuxième composition, dont le coefficient est 4, dure deux heures trente. Les candidats qui ont choisi l'option B pour la première composition subissent pour la deuxième composition l'épreuve d'ancien français et de français moderne. Le programme comprend en général cinq auteurs du XVI^e siècle à nos jours. Il peut y avoir plusieurs œuvres d'un même auteur, c'est notamment le cas pour les pièces de théâtre. Le programme de l'épreuve de grammaire, à l'écrit, est cependant restreint par rapport au programme de la composition française. Les délimitations de ce programme paraissent au *Journal officiel*.

- ☞ Le candidat évitera de travailler trop longuement au brouillon, qu'il n'utilisera que pour relever exhaustivement les occurrences. Pour cette épreuve, il est tout à fait autorisé de laisser un plan apparent présentant chaque articulation sous forme de titre de paragraphe.

2.1.2. Les épreuves orales

Agrégation de Lettres modernes

Le jury propose au candidat une question de grammaire que ce dernier prépare lors des deux heures trente dévolues à cette question et à l'explication de textes. Le candidat dispose d'environ dix minutes pour son exposé de grammaire, qu'il choisit de placer soit avant, soit après son explication de textes. La note de grammaire représente environ un tiers de la note globale, dont le coefficient est 12. La question de grammaire à l'oral peut être large, ou bien porter sur un point de détail. On note que, sous l'intitulé grammaire, sont incluses des questions de graphie, de lexicologie, voire de métrique.

- ☞ Le candidat évitera de consacrer plus de trente minutes à la préparation de la question de grammaire.

Agrégation de Lettres classiques

Le jury propose au candidat une question de grammaire que ce dernier prépare lors des deux heures trente dévolues à cette question et à l'explication de textes. Le candidat dispose d'environ dix minutes pour son exposé de grammaire, qu'il choisit de placer soit avant, soit après son explication de textes. La note de grammaire représente environ un tiers de la note globale, dont le coefficient est 9. La question de grammaire à l'oral peut être large, ou bien porter sur un point de détail. On note que, sous l'intitulé grammaire, sont incluses des questions de graphie, de lexicologie, voire de métrique.

- ☞ Le candidat évitera de consacrer plus de trente minutes à la préparation de la question de grammaire.

Agrégation de Grammaire

Un exposé de grammaire existe pour l'option A (ancien français ou français moderne). L'épreuve d'oral, dont le coefficient est 12, dure trois heures pour la préparation et cinquante minutes pour l'exposé, dont environ dix pour la grammaire. Le sujet porte sur l'un des textes au programme. Le candidat devra présenter une ou plusieurs questions de grammaire, pour montrer ses connaissances de la langue. À l'issue de son exposé, le jury pose au candidat, pendant dix minutes, des questions de grammaire improvisées.

2.2. Organisation du devoir ou de l'exposé

2.2.1. Considérations générales

La question de grammaire posée aux concours, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, porte toujours sur un texte littéraire. Il s'agit donc de grammaire sur texte (qu'on ne confondra pas avec la grammaire de texte, ou grammaire textuelle). Le candidat appliquera ses connaissances théoriques aux particularités d'emplois offertes par le passage. Il évitera de réciter un cours appris par cœur, mais fera preuve de sens critique et linguistique. Tous les cas recensés dans une grammaire n'apparaissent pas nécessairement dans l'extrait. Il suffira de les évoquer très rapidement en indiquant qu'il s'agit de cas non représentés.

2.2.2. Libellé des sujets

Le candidat devra accorder la plus grande attention à la formulation de la question, afin, d'une part, de ne pas commettre de contresens et, d'autre part, de bien isoler le sujet de sujets voisins : on ne répondra pas de manière identique au libellé *La négation* et au libellé *Les adverbes de négation*. En outre, le candidat délimitera le sujet en fonction du niveau d'analyse éventuellement explicité :

- **Morphosyntaxe** : cette indication implique un double traitement de la question. Une première partie sera consacrée à la morphologie, c'est-à-dire à la formation des unités, dans une perspective diachronique et/ou dans une perspective synchronique, et aux différentes formes que peut revêtir une unité (par exemple, féminin *vs* masculin, singulier *vs* pluriel, marques de personne). Une seconde partie sera consacrée

à la syntaxe, c'est-à-dire à la façon dont les unités se combinent pour construire une phrase (classes, fonctions).

- **Syntaxe** : cette indication exclut le niveau morphologique. De ce fait, l'étude sera centrée sur la syntaxe, c'est-à-dire sur la façon dont les unités se combinent pour construire une phrase (classes, fonctions).
- **Grammaire** : cette indication neutralise la distinction entre morpho-syntaxe et syntaxe. Le candidat choisira le niveau d'analyse pertinent suivant le sujet proposé.

2.2.3. Démarche proposée pour répondre au sujet

Le candidat présentera :

- **Une introduction**, dont le rôle est de définir la (ou les) notion(s) contenue(s) dans le sujet, de fixer les bornes du sujet (en excluant, si nécessaire, certains cas) et de proposer une problématique linguistique. L'introduction constitue la partie la plus générale du devoir. Elle fait appel à des connaissances théoriques de grammaire et de linguistique. On attend du futur enseignant qu'il connaisse parfaitement la grammaire de la langue française, et qu'il sache l'interroger à la lumière des apports de la linguistique.
- **Un relevé des occurrences** (ou corpus) **exhaustif**. Il convient d'accorder le plus grand soin à la collecte des occurrences, étape indispensable au traitement de la question. Il importe que le relevé ne soit pas établi au fil du texte, mais comporte un classement des occurrences qui fait apparaître des propriétés communes. Tout oubli d'occurrence sera pénalisé. Les occurrences seront soit numérotées de 1 à n , soit précédées de l'indication de ligne :

(4) *le chat*

(1. 3) *le chat*

Pour faciliter la lecture du corpus, le candidat ne relèvera jamais isolément une occurrence. À titre d'exemples, un déterminant sera toujours présenté avec le nom qu'il actualise, une subordonnée relative avec son antécédent (que l'on peut n'indiquer qu'entre parenthèses). Le candidat optera pour un corpus « indépendant », donné *in extenso* après l'introduction, ou pour un corpus intégré au corps de l'étude, ventilant les occurrences dans chaque sous-partie.

- **Un plan d'étude** qui permet de rendre compte des occurrences de manière ordonnée. Ce plan organise la partie centrale de l'étude.
 - Le candidat pourra soit reprendre le classement retenu pour le relevé, soit en adopter un autre. On notera que le classement des occurrences reflète une conception relativement traditionnelle de la grammaire, alors que le plan de l'étude pourra incorporer les apports de la linguistique. Dans tous les cas, ce sont les occurrences présentes dans l'extrait qui orientent l'élaboration du plan. Par exemple, si la question portait sur *Les pronoms personnels*, il serait judicieux de proposer un plan distinguant les déictiques des anaphoriques. Or, si le texte n'offrait que des occurrences de 1^{re} et de 2^e personne, un tel plan ne serait plus pertinent. Il faudrait alors opposer les pronoms selon leur fonction syntaxique.
 - Si les occurrences sont nombreuses, il sera impossible de les analyser toutes dans le détail. Seules les propriétés communes à plusieurs occurrences seront commentées.
 - Le candidat réservera une rubrique à l'examen des cas délicats, qui appellent discussion.
- **Une conclusion** brève, qui proposera une ouverture, par exemple sur le commentaire stylistique ou, pour un sujet de langue ancienne ou classique, sur l'évolution de la langue jusqu'au français moderne.

2.3. Élaboration d'une problématique

Élaborer une problématique sur une question de grammaire consiste à conférer une orientation à l'analyse grammaticale et linguistique :

- Il conviendra de **critiquer les notions présentes dans le sujet**. On partira des prises de position de la grammaire traditionnelle que l'on discutera au regard des apports de la linguistique. Il faudra expliciter les présupposés théoriques contenus dans le libellé, et reflétés par le métalangage.
- Il s'agit de **grammaire sur texte**. C'est donc le texte qui calibre la problématique. On opérera un va-et-vient entre la description des faits de langue présentée par une grammaire de référence et leur emploi dans le texte. Si le texte n'abrite pas certains cas, il n'est pas utile d'évoquer les problèmes théoriques qu'ils soulèvent.
- Le support proposé est un texte littéraire, qui comporte des particularités :

- **Diachroniques**, c'est-à-dire liées à l'évolution de la langue. On décrira le système de la langue à l'époque du texte, puis on le comparera à celui du français moderne.
- **Diastratiques** (liées à l'origine sociale du locuteur), **diaphasiques** (liées à la situation de communication, tel, par exemple, le calque d'oralité), ou **diatopiques** (liées à l'origine géographique du locuteur). On décrira le système de la langue utilisé par le locuteur (narrateur ou personnage selon les cas), dont on évaluera les écarts. Rappelons que ces problématiques sont rares aux concours.
- **Stylistiques**, c'est-à-dire liées aux choix de l'auteur. On décrira le système de la langue utilisé par l'auteur, en identifiant ses spécificités. Par exemple, dans un texte versifié, l'analyse des compléments circonstanciels devra tenir compte des contraintes métriques, qui ont notamment une incidence sur la place des unités.

2.4. Conseils généraux à l'usage du candidat

- ☞ Le candidat ne confondra pas la question de grammaire et le commentaire stylistique. Dans cette partie de l'épreuve, il ne faut en aucun cas se préoccuper de l'interprétation du passage, mais il convient de proposer une analyse des faits de langue.
- ☞ Il n'existe pas de bonne réponse. Le jury attend du candidat une réflexion nuancée et une analyse argumentée, qui se fondent sur un savoir grammatical et linguistique. Il est bienvenu d'émettre des hypothèses face à des cas délicats pour lesquels plusieurs solutions sont envisageables, sans qu'il soit toujours possible de trancher.
- ☞ Le candidat peut inscrire son analyse dans le cadre théorique de son choix, à condition qu'il l'annonce clairement dans l'introduction du devoir et qu'il soit cohérent. Ainsi, le candidat veillera à utiliser un métalangage homogène : il ne mêlera pas des notions relevant de théories linguistiques différentes.

Chapitre 2.

Préliminaires théoriques

1. LES NIVEAUX D'ANALYSE

Le terme « grammaire » recouvre plusieurs sens. On l'entend ici comme la description des morphèmes grammaticaux, l'étude des classes et l'étude des combinaisons de morphèmes lexicaux et grammaticaux pour former des mots (morphologie) ou des phrases (syntaxe). Ainsi, aux concours, les questions de grammaire sont posées le plus souvent au niveau morphosyntaxique ou au niveau syntaxique. Le candidat inscrira donc l'essentiel de son analyse à ces deux niveaux, sans s'interdire, le cas échéant, d'aborder les niveaux sémantique (étude du sens des unités), pragmatique (étude de l'utilisation de la langue) et textuel (étude du rapport des unités au texte). On notera que la tradition a privilégié le niveau sémantique même dans le domaine de la syntaxe. C'est la raison pour laquelle le candidat sera souvent amené à partir de critères sémantiques pour aboutir à des critères syntaxiques.

Le cadre, les unités et les critères d'analyse doivent être posés. Ce sont des notions liées à un certain courant théorique, et qui n'ont de validité qu'à l'intérieur de ce courant. Leur choix rejaillit sur l'analyse menée.

2. LE CADRE D'ANALYSE

En syntaxe, le cadre d'analyse est la **phrase**. Les relations syntaxiques, de nature hiérarchique, s'établissent à l'intérieur de la phrase autour d'un élément central que l'on appelle pivot. Au-delà de la phrase, il n'existe pas de relations syntaxiques. Par exemple, les relations anaphoriques, lorsqu'elles concernent deux éléments n'appartenant pas à la même phrase, sont d'ordre sémantique, et non syntaxique.

Dans la tradition classique, on définissait la phrase, d'un point de vue logique, comme constituée d'un sujet et d'un prédicat, où le sujet était ce dont on parle et le prédicat ce que l'on dit du sujet. On préférera définir

la phrase d'un point de vue syntaxique comme le segment correspondant à l'ensemble des relations de dépendance établies autour d'un pivot. Le pivot de la phrase n'est pas nécessairement le verbe ( **Problèmes de définition de la phrase**).

3. LES UNITÉS D'ANALYSE

3.1. Le morphème

3.1.1. Mot ou morphème ?

On préférera au mot la notion de **morphème**, qui désigne la plus petite unité dotée d'un sens et d'une forme. C'est le signe saussurien minimum. Le mot est défini par référence à l'écrit comme un groupement de lettres isolées par deux blancs. Cette entité ne correspond pas toujours à une unité de sens. En effet, il faut quelquefois plusieurs mots pour former une unité de sens (comme, par exemple, *se souvenir*), alors qu'inversement un mot est parfois constitué de plusieurs unités de sens (par exemple, *opiniâtré*, formé par dérivation suffixale sur la base adjetivale *opiniâtre*). Par conséquent, la notion de mot n'a pas toujours de validité syntaxique : il est, par exemple, difficile de conférer une fonction syntaxique au pronom réfléchi *se* dans *il se souvient*, puisque, s'il s'exerçait une fonction, ce serait par rapport à *souvenir*, qui n'existe pas (en tant que verbe).

En complément de la notion de morphème, la notion d'**unité complexe** désigne un ensemble de morphèmes fonctionnant comme un morphème unique : *il y a* ou *pomme de terre*.

Il n'est pas toujours facile d'identifier les morphèmes, notamment en raison d'**amalgames** et de **morphèmes discontinus**. Ainsi, dans *je parle au voisin*, *au* est l'amalgame de la préposition *à* et du déterminant défini *le*, dont les deux signifiants sont enchevêtrés. Dans *le chat ne dort pas*, la séquence *ne... pas* constitue un seul morphème à signifiant continu. En outre, il est parfois délicat de déterminer si l'on a affaire à deux morphèmes ou à deux **variantes** d'un même morphème. Par exemple, *assoit* et *assied* sont deux **variantes libres** ; elles sont substituables dans le même contexte. Le verbe *aller* prend trois formes, *all-*, *ir-*, *va-*, suivant les modes, les temps et les personnes. Il s'agit de trois **variantes contextuelles**, qui ne sont pas substituables. De façon générale, pour dégager les morphèmes, on s'appuiera sur la commutation, procédure

associant à un changement de forme un changement de sens. Ainsi, le remplacement de *je parle au voisin* par *je parle à un voisin*, où le changement de forme s'accompagne d'un changement de sens, permet de dégager le morphème du (déterminant) défini *le*, par opposition au morphème de l'indéfini *un*. En revanche, le remplacement de *il assoit le bébé* par *il assied le bébé* n'aboutit qu'à un changement de forme ; il n'y a pas commutation : on a affaire à la même unité.

Le choix de l'unité a des répercussions sur l'analyse. Par exemple, dans *il se sent malade*, *malade* est attribut de l'objet pronominal *se*, si l'on retient le mot, et attribut du sujet pronominal *il*, si l'on opte pour le morphème (et l'unité complexe).

3.1.2. Morphème lexical vs morphème grammatical

Il existe deux grandes sortes de morphèmes fonctionnant différemment dans le discours, les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux. Cette dichotomie est essentiellement fondée sur des critères numérique et relationnel :

- Les **morphèmes lexicaux**, tels les noms, appartiennent à un système riche et ouvert : il existe des milliers de noms en français. Ces morphèmes sont en outre susceptibles d'entretenir diverses relations syntaxiques dans la phrase : les noms peuvent être sujets, objets directs, objets indirects, attributs, etc. Les morphèmes lexicaux peuvent être rapprochés des « catégories majeures » de la grammaire générative (Tellier, 2003, 27).
- Les **morphèmes grammaticaux**, en revanche, tels les articles, relèvent d'un inventaire limité et fermé et sont cantonnés à un rôle syntaxique unique : il existe seulement quelques articles en français (on en reconnaît généralement trois : le défini, l'indéfini, le partitif), qui ne peuvent qu'actualiser le nom. En grammaire générative, on parle de « catégories mineures¹ » (Tellier, 2003, 27).

Certains morphèmes se laissent difficilement classer. C'est le cas des pronoms personnels, qui, de par leur faible effectif, relèvent des morphèmes grammaticaux, mais qui, du fait qu'ils exercent toutes les fonctions du

1. Sur quelques différences entre les deux dichotomies (morphèmes lexicaux *vs* morphèmes grammaticaux et catégories majeures *vs* catégories mineures),  **Syntagmes prépositionnels**, § 3.3.